

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Convocation en date du 15 juin 2022
Membres en exercice 17
Présents 9
Ayant délibéré 16

Séance du 21 juin 2022

Présents :

Mesdames : Claire **BECQUART** - Marie-Christine **BLONDEL** - Christine **CALDI** - Marie-Dominique **de SWARTE** – Chantal **DEBUYSER** – Sylvie **DESCAMPS** – Véronique **LUTZ** - Dominique **PALLADINO** - Edith **VAN BECELAERE**.

Absentes :

Mesdames et Monsieur : Bernadette **ACQUETTE** procuration à Marie Dominique DE SWARTE - Rachida **BOUNOUA**, procuration à Chantal DEBUYSER – Anne **DECOSTER**, procuration à Marie Christine Blondel - Marie-Paule **LENGRAND**, procuration à Christine CALDI - Martine **MARTEAU**, procuration à Chantal DEBUYSER - Elisabeth **MULLET** - Catherine **REMERAND**, procuration à Claire BECQUART – Jean-Claude **THOREZ**, procuration à Christine CALDI.

-0-

03/ APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA CCFL POUR LA LOCATION DE VELOS ELECTRIQUES (pièce jointe)

Unanimité

Considérant que la CCFL propose un service de location de vélos électriques par abonnement de 150 € par an renouvelable ;

Considérant que les droits et obligations pour le locataire sont repris dans la convention ci-jointe, et qu'il est possible pour le locataire d'acquérir le vélo à l'issue de la période de location ;

Considérant que ce service peut être d'une forte utilité pour la population peu mobile suivie par le CCAS dans le cadre d'une recherche d'emploi ou d'accès à un emploi ;

Ceci exposé, le conseil d'administration du CCAS :

- 1) approuve la convention ci-annexée sans limiter le nombre de locations à l'année ;
- 2) indique que la mise à disposition du vélo au bénéficiaire sera tarifée à hauteur de 12.50 €/mois d'utilisation ;

charge la vice-présidente et le secrétaire du CCAS de formaliser les conditions de mise à disposition du vélo aux bénéficiaires ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

SLOW

ID: 062-216207365-20220621-DELCCAS202206_3-DE

Ainsi fait et délibéré en séance
les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Jean-Claude THOREZ,



DGS